

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Raige-Verger, 14 janvier 1875

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (15)

Collation 1 p. (429r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Raige-Verger, 14 janvier 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/47993>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [14 janvier 1875](#)

Lieu de rédaction 28, rue des Réservoirs, Versailles (Yvelines)

Destinataire [Raige-Verger](#)

Lieu de destination Ferrières-en-Gâtinais (Loiret)

Description

Résumé Sur l'acquisition d'une propriété dans le centre de la France. Godin explique à Raige-Verger qu'il ne peut se rendre à son invitation à assister à l'adjudication prochaine de propriétés. Il lui explique qu'il aurait besoin de voir à la bonne saison les propriétés à vendre.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Information](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 18/09/2023

Versailles 16 Janvier 77.

Monsieur

Mes occupations me me permettent que je n'arrive à l'invitation que vous m'avez fait. Je m'en prie pour de cette deux études qui j'ai fait de la situation des propriétés des convenances suffisantes pour prendre une décision aussi prompte. J'aurais besoin de voir les lieux, mais de les voir devant à la bonne saison, avant de me décider à acquérir une propriété quelconque. Ces motifs ne me permettent donc pas de songer à me présenter à l'ajudication prochaine de propriétés que vous m'avez offertes.

Néanmoins, au cas où, je pourrais, l'apparence de ma considération

Emile Yff